

Référence : ST-2024-187
Contact : Alain Boos
Tél. 23 66 84 08 603
alain.boos@frisange.lu

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, qu'en date du 20/03/2025, l'Administration de l'environnement a pris l'arrêté n° : 1/23/0595

accordant:

l'installation de production de froid, cuisine professionnelle et chantier d'excavation dans la roche et autre au 7, Robert Schuman-Strooss L-5751 Frisange

au demandeur :

Administration Communale de Frisange, 10, Munnereferstrooss L-5750 Frisange.

Un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour et commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 40 jours, soit du 26.03.2025 au 04.05.2025 inclus.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler